

# PRÉSENTATION DU SRADDET – ICI 2050

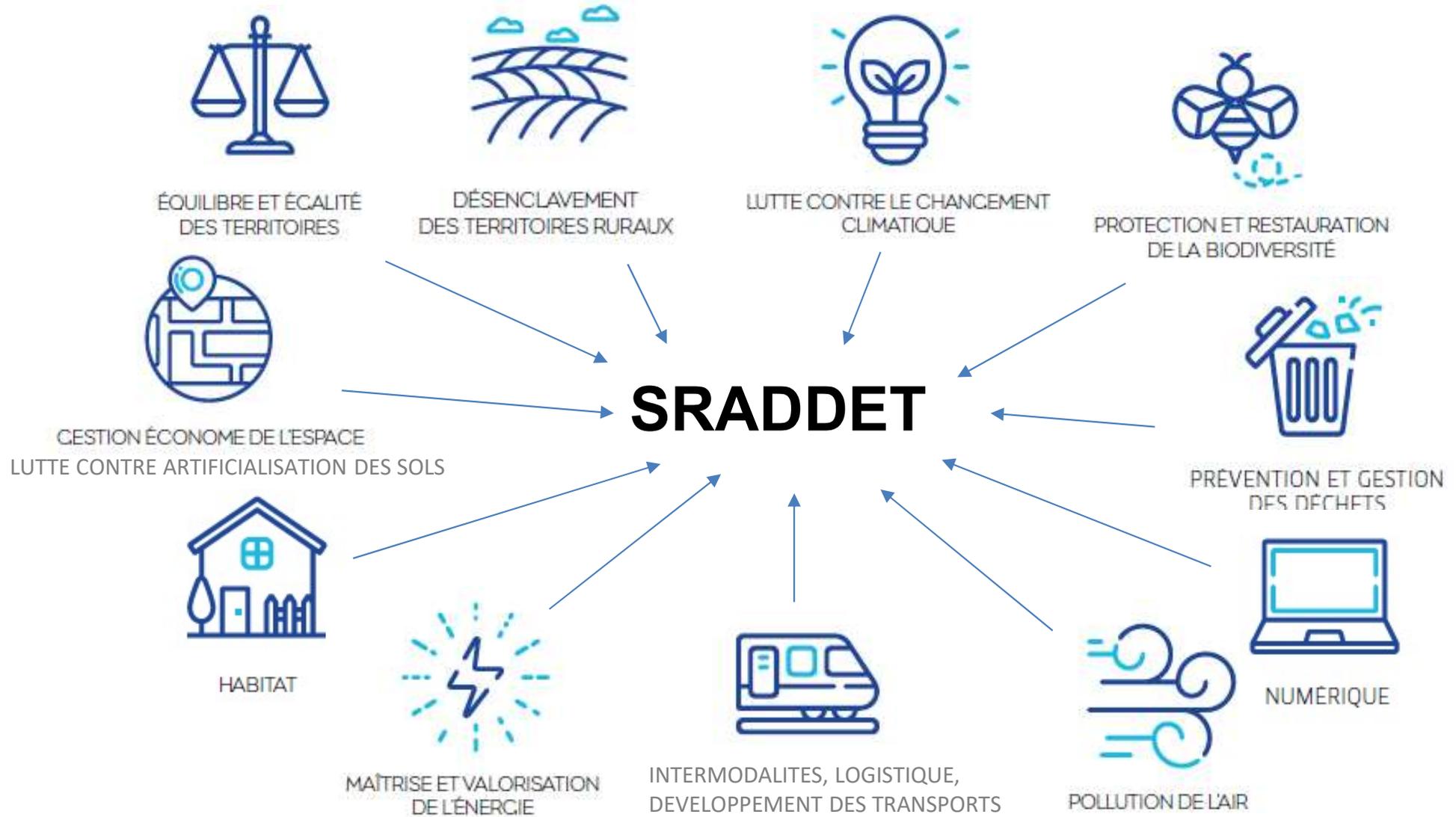
Formation – Commissaires enquêteurs  
11 mars 2025

# PRÉSENTATION

- **Qu'est-ce qu'un SRADDET ?**
- **Quelle stratégie portée par le SRADDET ICI 2050 ?**
- **Quelles évolutions récentes ?**
- **Quels atterrissages sur les territoires ?**

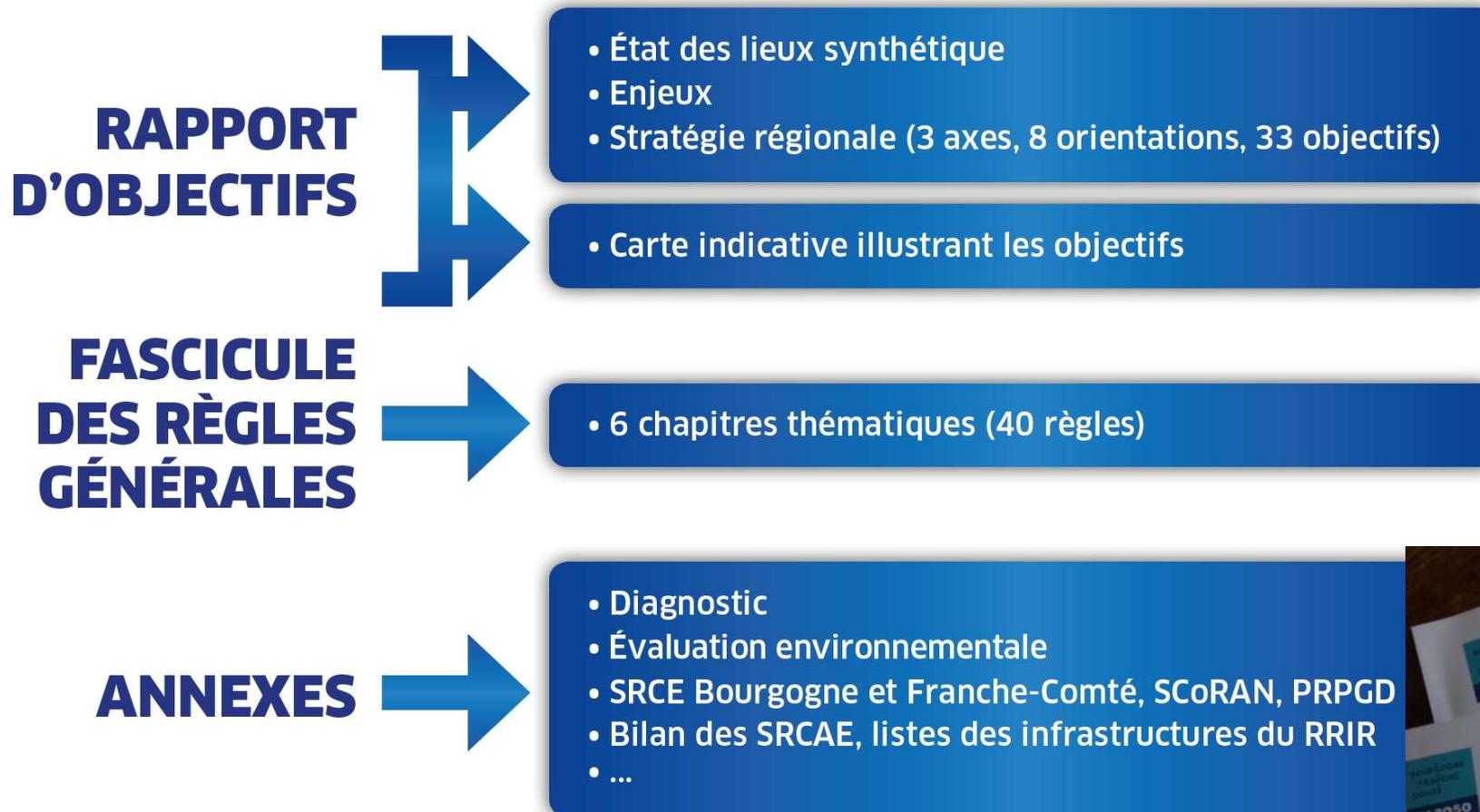
# QU'EST-CE QUE QU'UN SRADDET ?

# UN DOCUMENT « INTEGRATEUR »



# UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Représentation schématique du contenu du SRADDET



# LES CIBLES DE LA PRESCRIPTIVITÉ



- **Les documents d'urbanisme**

= SCoT et, à défaut, PLU(i), CC ou les documents en tenant lieu

- **Les documents de planification**

= documents d'urbanisme + PDM, PCAET et chartes de PNR

- **Les acteurs déchets**

# POINT D'ACTUALITÉ SRADDET

## Le SRADDET modifié a été :

- Adopté en Assemblée plénière régionale des 17 et 18 octobre 2024
- Approuvé par arrêté préfectoral :
  - le 20 novembre 2024 pour la modification relative à l'artificialisation des sols, à la logistique et aux déchets
  - le 18 décembre 2024 pour la modification relative aux continuités écologiques (TVB)

⇒ **Lien internet du SRADDET en vigueur :**

<https://cloud.bfc.ovh/index.php/s/zMsoidjKMK7bW7o>

# QUELLE STRATÉGIE PORTÉE PAR LE SRADDET Ici 2050 ?

# LA STRATEGIE REGIONALE

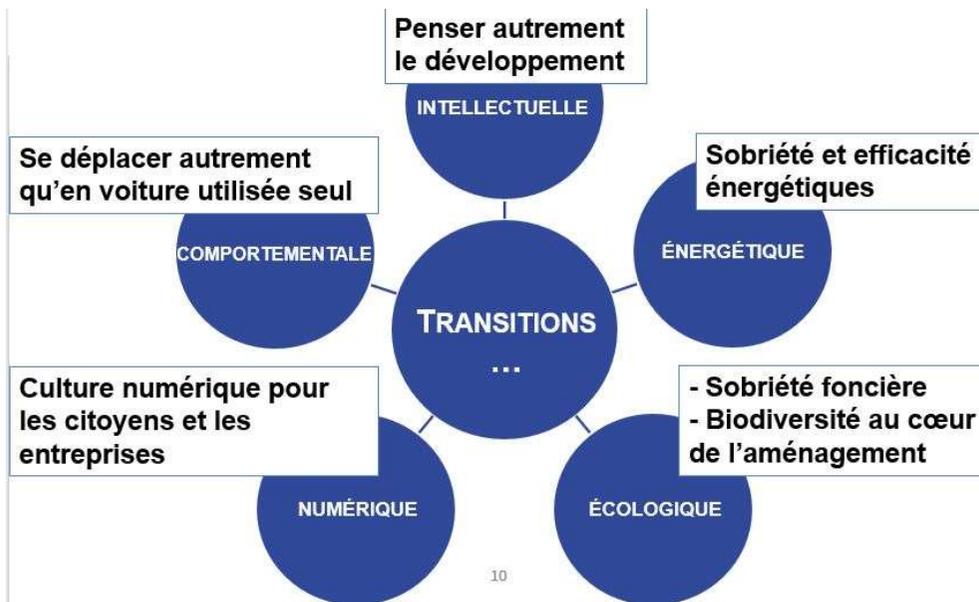
**L'attractivité qualitative et différentielle, fil conducteur du SRADDET BFC**



Région BFC - HM

- S'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles
- Économiser les ressources et pérenniser le capital environnemental et paysager de la Région
- Sortir d'un modèle unique de développement en s'appuyant sur le potentiel des territoires

## AXE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS



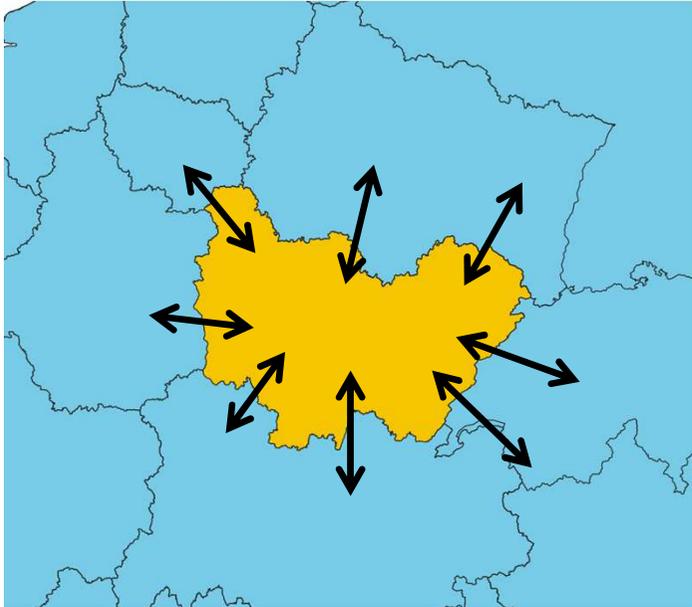
- Acter les enjeux de transitions en généralisant les outils stratégiques
- Agir pour la sobriété et l'économie des ressources
- Accompagner les mutations des modèles existants pour s'adapter au changement climatique
- Conforter le capital de santé environnementale

## Axe 2 : Organiser la **RÉCIPROCITÉ** pour faire de la **DIVERSITÉ** des territoires une force pour la Région



g2xchange.com

- Veiller à une équité dans l'accès aux services et équipements
- Redynamiser les centres villes et centres bourgs
- S'appuyer sur les potentiels des territoires
- Renforcer le modèle multipolaire de la région



## Axe 3 : Construire des **ALLIANCES** et s'**OUVRIR** sur l'extérieur

- S'appuyer sur 3 échelles favorables au rayonnement : locale, nationale et internationale/européenne
- Optimiser les connectivités qui participent à l'attractivité régionale dans un cadre élargi

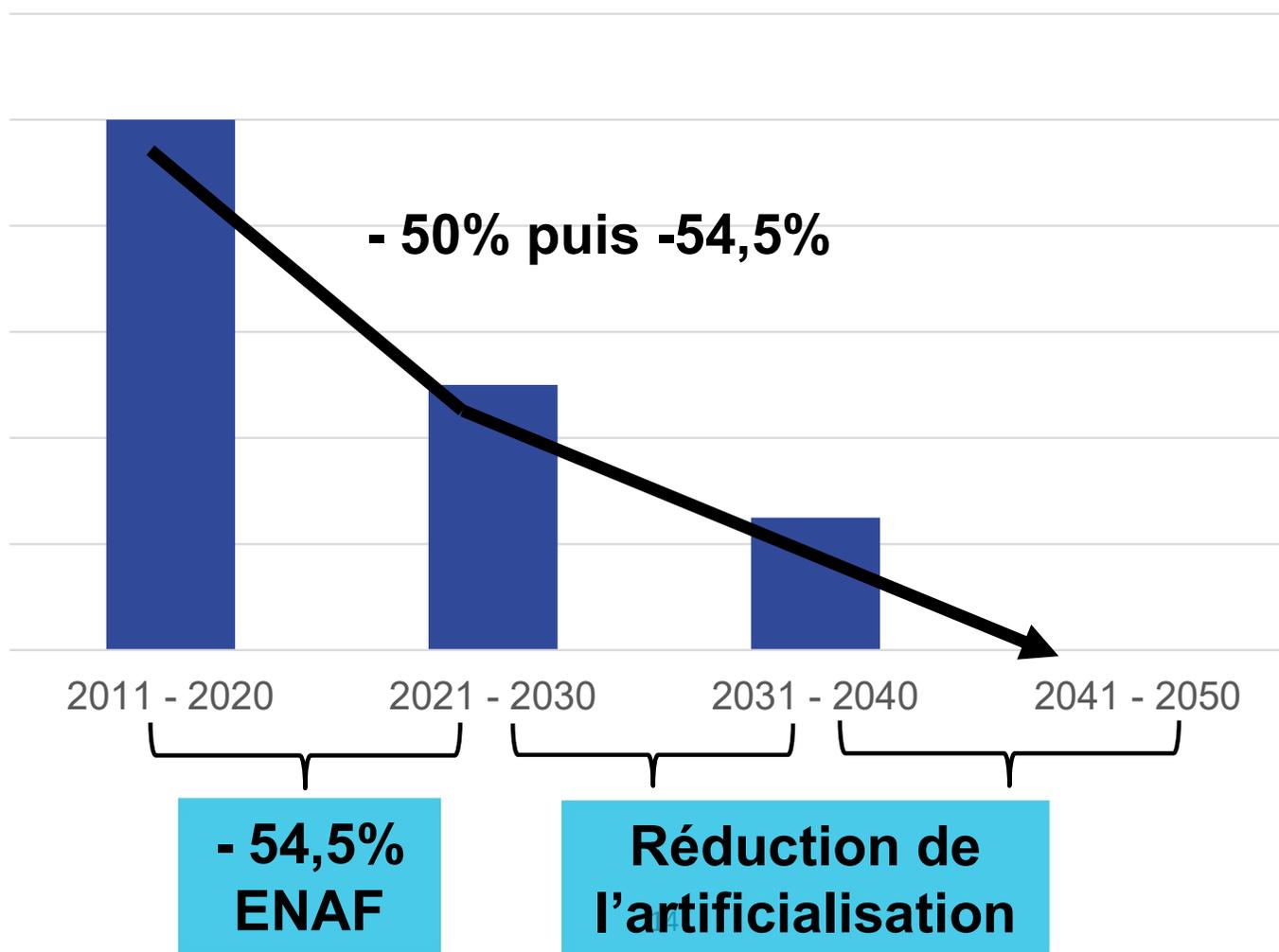
# QUELLES ÉVOLUTIONS RÉCENTES ?

# LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

## LA TRAJECTOIRE DU ZAN A 2050

**Etape 1 :** Réduction de moitié d'ici 2031 la consommation d'ENAF en moyenne

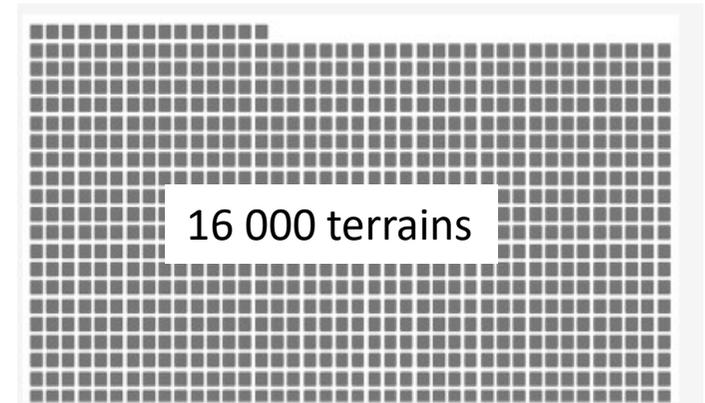
**Etape 2 :** Atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050



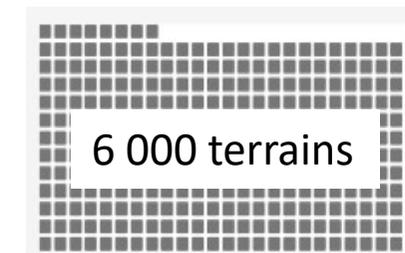
# EN BFC 12 000 HA D'ENAF CONSOMMES ENTRE 2010 ET 2020

Equivalent terrain de Football  
(50mx100m).

- 8 000 ha d'ENAF pour de l'habitat pour + 32 000 habitants



- 3 000 ha d'ENAF pour de l'activité pour - 52 000 emplois (2008 – 2018)



**=> Entre 2021 et 2030, une enveloppe de 5771 ha pour la BFC**

# LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

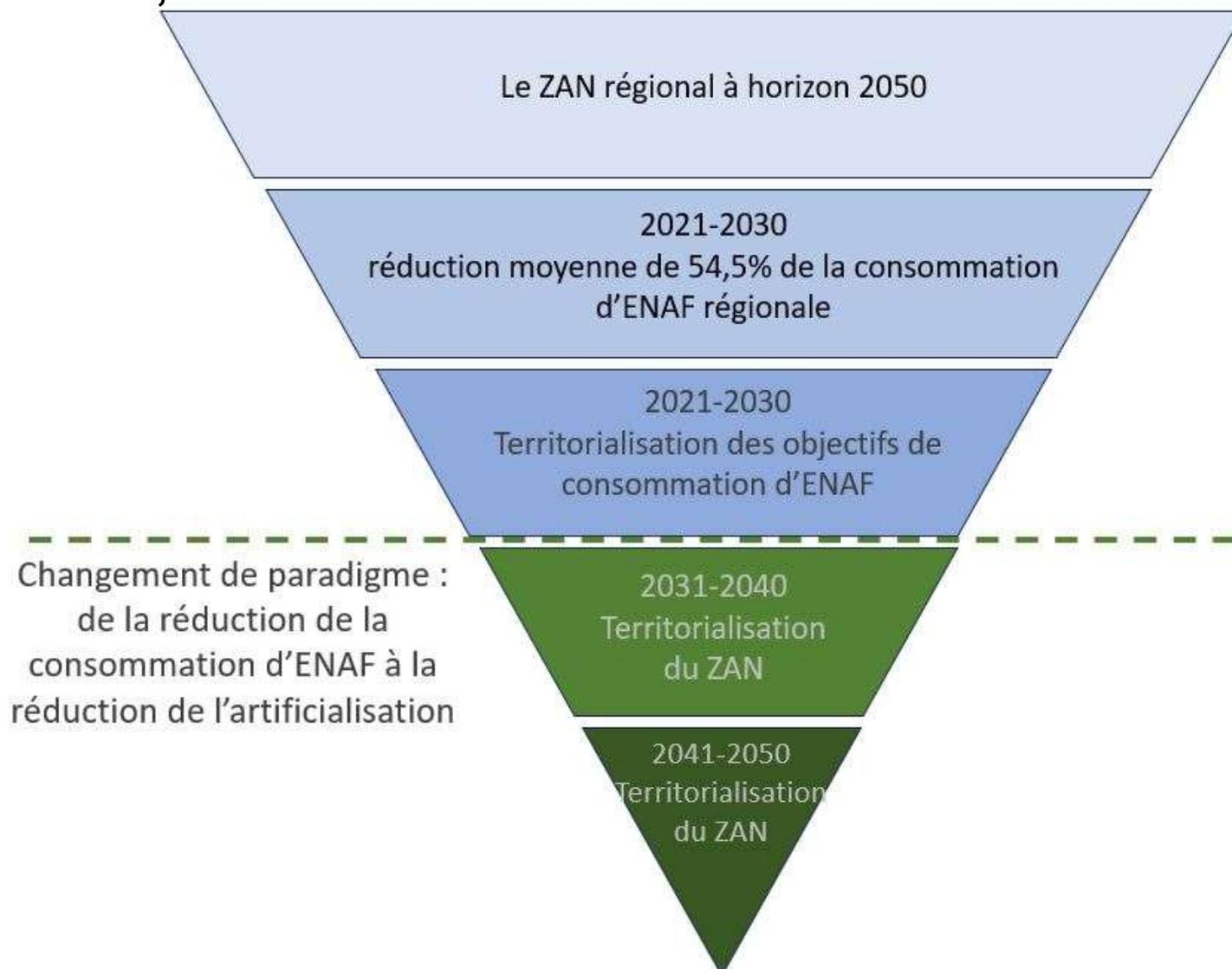
## LA MODIFICATION ZAN

### 4 objectifs de la trajectoire de sobriété foncière :

- OBJECTIF 1 : « Généraliser les démarches stratégiques de planification pour atteindre l'objectif ZAN en 2050 » ;
- OBJECTIF 1.1 : « Engager un changement de modèle d'aménagement avec une première décennie de rupture (2021-fin 2030) » ;
- OBJECTIF 1.2 : « Poursuivre le développement des territoires dans la trajectoire du ZAN en mobilisant progressivement les leviers et outils disponibles (2031-2050) » ;
- OBJECTIF 23 : « renforcer le caractère multipolaire de la région en consolidant les armatures territoriales et le réseau de polarités qui les composent ».

# LES INVARIANTS DE LA POURSUITE DES OBJECTIFS QUANTIFIÉS

Pour pallier l'incertitude liée à la mobilisation de la GC en 2026, une hiérarchisation d'invariants est établie :



# MISE EN APPLICATION DES OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DU SRADDET

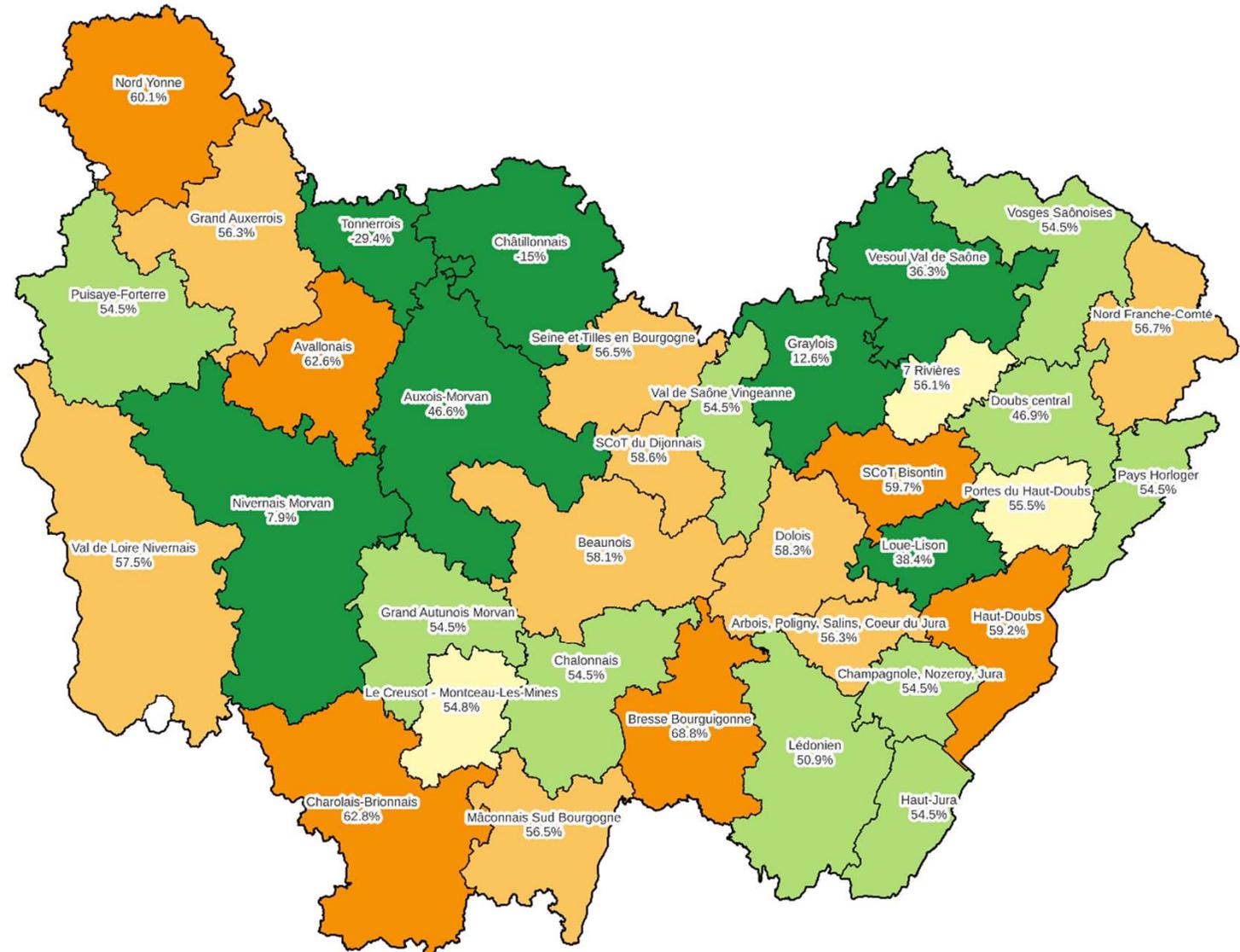
- Application dans un rapport de prise en compte
- Opposabilité sur les taux d'effort
- Utilisation des outils territoriaux
- Les 7 territoires de sobriété foncière (TSF) regroupant plusieurs procédures :
  - Possibilité d'un accord sur une répartition différenciée du taux d'effort avant le 1<sup>er</sup> octobre 2026
  - Au-delà : application du taux d'effort du TSF

# MISE EN APPLICATION DE LA PÉRIODE EN COURS 2021 – 2031

- Intégration et estimation de la consommation des ENAF entre 2021 et la date de l'approbation du document d'urbanisme
  - Mobilisation de la garantie communale :
    - Avant août 2026 : Approvisionnement de l'intégralité de la garantie communale
    - Après août 2026 : Enveloppe non réservée attribuée prioritairement au bénéfice des polarités
- ⇒ **Mutualisation de la garantie communale à l'échelle de l'EPCI encouragée par le SRADDET**

# OBJECTIFS DE TERRITORIALISATION DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- Taux d'effort entre -29,4% et 68,8%
- 7 territoires largement bénéficiaires



# LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES SUR LA LOGISTIQUE

- **Objectif sur la logistique traitée sous l'angle de la sobriété foncière :**
  - Logistique **d'approvisionnement** : encadrer et réguler le desserrement des activités logistiques des régions voisines
  - Logistique de **proximité** : Rapprocher les entrepôts logistiques de petites tailles à proximité des lieux de consommations

# LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES SUR LES DÉCHETS

- **Objectifs de valorisation, élimination des déchets :**
  - Réduction de production de déchets ménagers et d'activités économiques, tri à la source des biodéchets ;
  - Dégressivité des capacités d'enfouissement ;
  - Augmentation des capacités de valorisation énergétique.

# LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

## LA MODIFICATION DU VOLET BIODIVERSITÉ

### 4 documents annexés au SRADDET remplaçant les deux SRCE :

- Le diagnostic construit à partir de différentes bases
- Les éléments constitutifs de la trame verte et bleue (TVB) :
  - Conforme à la nomenclature nationale
  - Simplification de la compréhension de la TVB
  - Identification de 6 sous-trames
- Le plan d'action stratégique organisé selon 6 enjeux
- L'atlas cartographique :
  - construit à partir des anciens atlas,
  - avec des données récentes

# 3 axes, 36 objectifs

## ACCOMPAGNER les transitions

1

**1** Travailler à une structuration cohérente du territoire avec des outils adaptés

- 11 Généraliser les démarches stratégiques de planification pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2030
- 111 Engager un changement de modèle d'aménagement avec une première décennie de rupture (2021-2030)
- 112 Poursuivre le développement des territoires dans la trajectoire du ZAN en mobilisant progressivement les leviers et outils disponibles (2021-2030)
- 2 Généraliser les approches territoriales de la transition énergétique

**2** Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources

- 3 Développer une stratégie économe des ressources
- 4 Préserver la qualité des eaux et la gérer de manière économe
- 5 Réduire, recycler, valoriser les déchets
- 6 Organiser le traitement des déchets à l'échelle régionale en intégrant les objectifs de réduction, de valorisation et d'élimination
- 7 Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale

**3** Moderniser les modèles existants avec et pour les citoyens

- 8 Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique
- 9 Faire des citoyens les acteurs des transitions
- 10 Réduire l'empreinte énergétique des modèles
- 11 Accélérer le déploiement des GNR en valorisant les ressources locales
- 12 Déployer la filière hydrogène comme vecteur de mixe en faveur de la transition énergétique
- 13 Accompagner les citoyens et les acteurs régionaux dans leur transformation numérique, en les plaçant au cœur de la démarche
- 14 Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable
- 141 Garantir des conditions d'implantation sobres en foncier pour les activités logistiques

**4** Conforter le capital de santé environnementale

- 15 Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision
- 16 Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement
- 17 Préserver et restaurer les continuités écologiques

## ORGANISER la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région

2

**5** Créer un socle commun de services aux citoyens sur les territoires

- 18 Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de base
- 19 Accélérer le déploiement des infrastructures numériques et innover par la donnée

**20** Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers

**21** Garantir la mobilité partout et pour tous, avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment

**22** Redynamiser les centres bourgs et centres villes par une action globale

**6** Faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités

**23** Renforcer le caractère multipolaire de la région en s'appuyant sur les armatures territoriales et le réseau de polarités qui les composent

**24** Renforcer la capacité des territoires à dériver leurs stratégies de développement

**25** Amplifier le rayonnement des fonctions contribuant au fait métropolitain

**26** Valoriser les potentiels des ruralités

**27** Faciliter les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infrarégionaux

**28** Identifier les filières à potentiels et piloter leurs stratégies de développement à l'échelle régionale

## CONSTRUIRE des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur

3

**7** Dynamiser les réseaux, les réciprocity et le rayonnement régional

**29** Encourager les coopérations aux interfaces du territoire régional

**30** Engager dans des coopérations interrégionales

**31** Impulser des dynamiques de coopération et de rayonnement aux niveaux européen et plus largement internationaux

**8** Optimiser les connexions nationales et internationales

**32** Consolider les connexions aux réseaux de transport régionaux aux réseaux nationaux et internationaux

**33** Préserver et restaurer les continuités écologiques au-delà du territoire régional

# LE FASCICULE DES RÈGLES GÉNÉRALES

## Organisées en 6 chapitres thématiques

**1. Equilibre, égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, numérique**

**2. Gestion économe de l'espace, lutte contre l'artificialisation des sols et habitat**

**3. Intermodalité, logistique et développement des transports de personnes et de marchandises**

**4. Climat – Air - Energie**

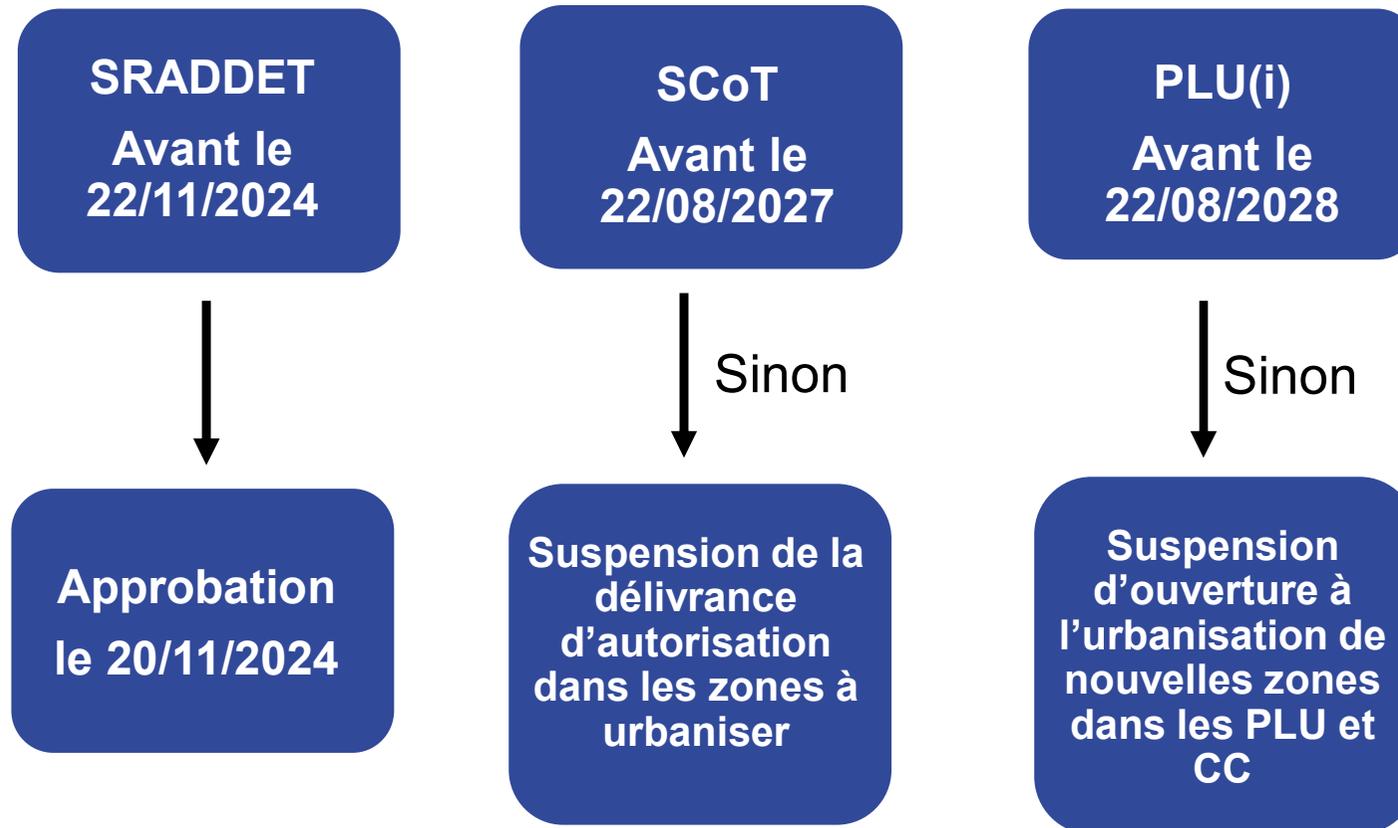
**5. Biodiversité**

**6. Déchets et économie circulaire**

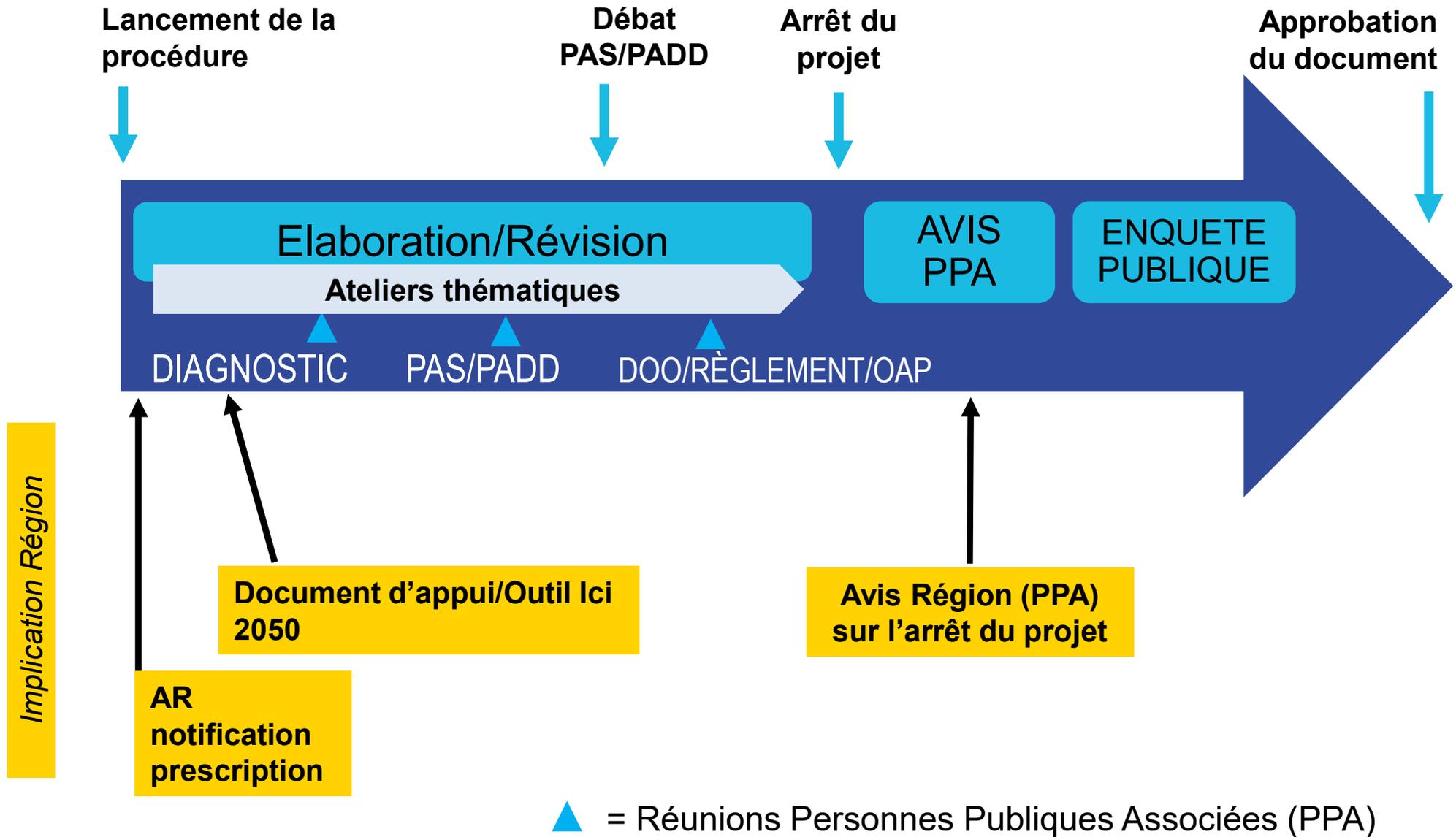
**41 règles générales**

# QUELS ATERRISSAGES SUR LES TERRITOIRES ?

# ÉCHÉANCES POUR INTÉGRER L'OBJECTIF ZAN DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



# UNE VOLONTÉ FORTE D'ACCOMPAGNEMENT



# COHÉRENCE ENTRE SRADDET ET SCoT/PLUi NON COUVERTS

- Cohérence recherchée tout au long de la procédure d'élaboration/révision du document d'urbanisme
- Analyse de la prise en compte des objectifs et de la compatibilité des règles générales :
  - Au regard des 3 principes clés du SRADDET (trajectoire de transitions, renforcement des centralités, attractivité régionale)
  - Au moment de l'arrêt du projet de SCoT/PLUi non couverts

**Merci de votre attention**